COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES

AVIS N° 2023-01

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relatif à la prise en charge des désordres causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 janvier 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance.

Fait le 19 janvier 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

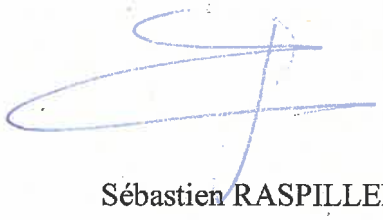

Sébastien RASPILLER